

REVUE DE PRESSE « déchets »

Octobre 2021

”Reproductions effectuées par « Organom » avec l’autorisation du Centre Français d’exploitation du droit de Copie (CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut à nouveau être reproduit sans l’autorisation préalable du CFC.”



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

SOMMAIRE

Actualités nationales :

« Des batteries de vélos électriques recyclées sur des fauteuils roulants » (page 2)

La Gazette des communes - 4 octobre 2021

« [Pollutec] Federec signe un partenariat pour doper les filières de recyclage en Auvergne-Rhône-Alpes » (page 3)

Actu-environnement.com - 12 octobre 2021

« [Pollutec] Chiffres du recyclage 2020 : le pire a été évité » (page 4)

Actu-environnement.com - 13 octobre 2021

« Dans le Loiret, des matelas recyclables à “l’infini” » (page 6)

Le Progrès - 25 octobre 2021

Territoire d’Organom :

« Pour limiter les coûts, les collectes d’ordures ménagères seront bientôt moins nombreuses » (page 7)

Bugey-Côtière - 28 octobre 2021

« La mairie fait la chasse aux dépôts sauvages près des bennes » (page 8)

La Voix de l’Ain - 29 octobre 2021

4 octobre 2021

Economie circulaire

Des batteries de vélos électriques recyclées sur des fauteuils roulants



FLIKR

Tout a commencé à la maison des associations de Rennes, il y a trois ans. A cette époque, l'une d'entre elles, La Petite Rennes, recherche «des gisements de vélos pour les réemployer», se rappelle Antoine Rivière, salarié de l'association. «On s'est rapproché de Keolis [exploitant du réseau en libre-service de Rennes métropole, ndlr] pour savoir ce qu'ils faisaient de leurs vélos non vendables.» La Petite Rennes propose alors au délégataire de les récupérer et de les désélectrifier, en partenariat avec l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) de Thorigné-Fouillard: depuis elle récupère 100 vélos par an, dans le cadre d'une convention de partenariat avec Keolis. Mais l'initiative ne s'arrête pas là.

MOTORISATION À COÛT RÉDUIT

Toujours à la maison des associations, se trouve My Human Kit. Créée en 2014, celle-ci développe un projet de prothèse de main et souhaite s'ouvrir à d'autres types de handicap. Désormais, elle cherche des aides techniques pour les personnes à mobilité réduite, en leur proposant de produire ensemble, et à moindre coût, ses solutions dans un laboratoire de fabrication, autrement dit fab lab. «Nous proposons des espaces dans lesquels les personnes en situation de handicap peuvent développer des objets afin d'améliorer leur quotidien», explique Pauline Théophane, chargée de partenariat au sein de My Human Kit, qui compte aujourd'hui sept salariés.

Très concrètement, les personnes intéressées peuvent produire elles-mêmes des objets, notamment lorsqu'ils sont trop cher dans le commerce. Comme un fauteuil roulant motorisé, dont le premier prix dépasse les 600 euros: «Avec My Human Kit, le coût de la motorisation est d'environ 200 euros, en comptant tous les matériaux nécessaires à la fabrication, estime Pauline Théophane. Et ce coût est financé par l'association grâce à nos mécènes [ceux-ci ne souhaitent pas être mentionnés, ndlr].»

MATÉRIAUX ET OUTILS FOURNIS

My Human Kit récupère les batteries encore utilisables des vélos désélectrifiés par La Petite Rennes. Deux batteries sont allouées à chaque projet, afin d'en assurer une de secours. Sur place, dans le fab lab, les personnes qui souhaitent motoriser leur fauteuil sont accompagnées par l'association et trouvent tous les matériaux et les outils nécessaires: logiciel de modélisation, imprimante 3D, découpe laser, poste à souder, etc. «Les personnes fabriquent elles-mêmes,

MY HUMAN KIT

Le pitch

My Human Kit invente, fabrique et partage des solutions d'aide technique pour et avec des personnes en situation de handicap.

Promesse

Motoriser à moindre coût des fauteuils roulants.

Risque

Manquer de matières premières: les batteries de vélos électriques.

Contact

Pauline Théophane, chargée de partenariat, pauline@myhumankit.org

précise Pauline Théophane. C'est un moment de rencontre, de partage et cela permet de démystifier la technique pour être capable de réparer soi-même.»

L'objectif de l'association est d'organiser quatre ateliers pour 32 personnes, d'ici à fin 2022. Et l'expérience pourrait tout à fait être dupliquée dans d'autres territoires: le réseau des Humanlabs, porté et animé par My Human Kit, est présent dans plusieurs autres collectivités de France (Brest, Nantes, Palavas-les-Flots) susceptibles de reproduire ce type d'atelier de réemploi. ●

Isabelle Jarjaille

TÉMOIGNAGE

«Notre initiative solidaire a été bien accueillie»

AURÉLIEN GAUTIER,
chef de projet «vélo»
au sein de Keolis

«A l'époque où le projet [de récupération de vélos] a émergé, j'étais coordinateur de projet à l'association La Petite Rennes. Keolis, le délégataire de Rennes métropole pour l'exploitation du réseau de vélo en libre-service, n'avait pas de solution de réemploi pour ses vélos réformés et l'entreprise a très bien accueilli notre idée, c'est une initiative solidaire.

Aujourd'hui, à travers une convention de partenariat, Keolis remet 100 vélos chaque année à La Petite Rennes. L'association les recycle s'ils ne sont plus opérationnels ou les reconditionne en vélos manuels pour de la location courte durée, en partenariat avec un atelier d'insertion par le travail.

Nous savions que My Human Kit était en capacité de valoriser les batteries. Une batterie qui n'a plus que 15 kilomètres d'autonomie n'est plus intéressante pour un vélo, en revanche, elle l'est pour permettre à une personne à mobilité réduite de se déplacer plus facilement en fauteuil.»

12 octobre 2021

[Pollutec] Federec signe un partenariat pour doper les filières de recyclage en Auvergne-Rhône-Alpes

À l'occasion du salon Pollutec à Lyon, la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) Centre et Sud-Est a signé, ce 12 octobre, une convention de partenariat pour développer le recyclage et la valorisation des déchets en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'Agence de la transition écologique (Ademe) est aussi partenaire.

La Région fait des activités du recyclage « *un des secteurs à enjeux* » pour atteindre les objectifs de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), indiquent les partenaires dans un communiqué. Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'atteindre une valorisation matière (des déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031, et de réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025 par rapport à 2010.

L'objectif du partenariat est également de contribuer à la relocalisation des filières en région. « *Dans le contexte mondial de pénurie et d'augmentation du prix des matières premières et conformément aux objectifs de la Région de relocaliser l'activité industrielle en région, le développement des filières de recyclage, leur modernisation et l'amélioration de leur compétitivité sont des facteurs de développement, d'indépendance et de création d'emplois. L'économie circulaire représente un potentiel de création de 30 000 emplois en région* », déclare Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Federec regroupe dans la région 120 professionnels du recyclage, de la PME aux grands groupes. Dans le cadre du partenariat, l'action de l'Ademe vise à accélérer la modernisation des centres de tri, à mailler le territoire en déchèteries professionnelles et à augmenter les capacités de valorisation des matières.

Rachida Boughriet, journaliste
Rédactrice spécialisée

13 octobre 2021

[Pollutec] Chiffres du recyclage 2020 : le pire a été évité

L'année 2020 a été marquée par des reculs, parfois importants, des volumes collectés et des chiffres d'affaires des recycleurs. Après le début d'année affecté par la crise sanitaire, la reprise au second semestre a permis d'éviter le pire.

« 2020 est une année de fléchissement, mais pas de repli. » C'est en ces termes que François Excoffier résume l'année écoulée pour le secteur du recyclage. Le président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) explique que l'année est partie sur de mauvaises bases, du fait de la crise sanitaire. Mais la reprise de l'activité au second semestre a partiellement compensé ce mauvais départ. Bilan : 65 % des entreprises interrogées estiment que leur activité a été meilleure, que ce à quoi elles s'attendaient à l'issue du premier trimestre.

Globalement, les volumes collectés, hors déchets du BTP, baissent de 6,8 %, à 31 millions de tonnes (Mt), et les volumes issus du BTP de 3 %, à 41 Mt. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des branches atteint 7,6 milliards d'euros, en recul de 10,7 %.

Quant à l'année en cours, elle bénéficie à plein de la reprise engagée en fin d'année 2020. Aujourd'hui, 54 % des entreprises estiment que 2021 sera une très bonne année. Portée par des cours des matières premières au plus haut, « 2021 sera probablement une année record », anticipe François Excoffier.

Stop and go

Dans les grandes lignes, toutes les branches de la fédération ont vu l'activité de collecte fortement perturbée entre mars et mai, à l'image des nombreuses déchèteries fermées. Les deux branches « métaux » ont été particulièrement touchées avec un arrêt de 80 % de leurs sites au plus fort du confinement. En outre, le ralentissement de l'activité, à l'image des mises en chantier qui ont reculé de 7 %, a aussi affecté la collecte des recycleurs. Quant à la qualité des déchets collectés, elle a pu s'en ressentir, à l'image des branches « métaux » de Federec privées d'importants volumes des chutes neuves et tournures.

Parallèlement, l'arrêt de l'activité des entreprises à l'aval s'est aussi traduit par une chute des cours des matières. C'est bien sûr le cas des plastiques, dont le prix a fortement chuté dans le sillage des cours du pétrole, obligeant les pouvoirs publics à verser un soutien exceptionnel de 16 millions d'euros aux régénérateurs.

Pour autant, le second semestre, marqué par une forte reprise de l'activité, a été radicalement différent. Les baisses de volume ont été en partie rattrapées et, surtout, les cours des matières se sont envolés. Les différents indices des ferrailles, par exemple, sont aujourd'hui à des niveaux plus de deux fois plus élevés que ceux de janvier 2020.

Certaines baisses dépassent largement les 10 %

Finalement, seule la collecte du verre progresse. Elle affiche une hausse de 4,2 % et atteint 2,5 Mt. Le secteur connaît une croissance de la collecte du verre creux depuis plusieurs années (+3,5 % en 2020, à 2,3 Mt) et le démarrage de la collecte des verres plats (235 000 tonnes).

La collecte des autres branches affiche des reculs échelonnés entre -3 et -18 % : -18,1 % pour les textiles (204 000 tonnes) ; -11,3 % pour les métaux non ferreux (1,7 Mt) ; -9 % pour les métaux ferreux (11,2 Mt) ; -8 % pour le bois (6,3 Mt) ; -6,4 % pour les papiers et cartons (6,3 Mt, -20 % pour les papiers, à 1,5 Mt, et -0,5 % pour les cartons, à 4,8 Mt) ; -4 % pour les plastiques (922 600 t) et -3 % pour les déchets du BTP (41,5 Mt).

Les chiffres d'affaires suivent la même tendance. L'impact est limité pour le bois (-2 % à 192 M€) et les métaux non ferreux (-8 % à 2,49 milliards d'euros). La baisse atteint et dépasse les 10 % pour les déchets du BTP (-10 % à 1,7 milliard d'euros), pour les papiers et cartons (-11 % à 540 M€), pour les métaux ferreux (-17 % à 1,66 milliard d'euros), pour les textiles (-20 % à environ 100 M€) et pour les plastiques (-25 % à 145 M€).

Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé

ENVIRONNEMENT

Dans le Loiret, des matelas recyclables « à l'infini »

Dans son usine de Semoy (Loiret), une entreprise recycle la mousse polyuréthane des matelas usagés pour en fabriquer de nouveaux. Une technique présentée comme une première mondiale à l'échelle industrielle en attendant des applications dans l'automobile et le bâtiment.

Des balles de mousse orangées de 450 kilos sont entassées dans un coin. Elles attendent de passer dans une déchiqueteuse de la taille d'une petite maison. Les petits bouts de mousse obtenus seront ensuite plongés dans un bain de polyol, direction un réacteur.

« Il y a une réaction de dépolymérisation à plus de 200 °C qui va donner un liquide, le polyol Renuva, que l'on va refroidir et filtrer pour le débarrasser des impuretés, comme le tissu ou le latex, et obtenir un produit directement utilisable pour fabriquer des nouvelles mousses », explique le président d'OCO (Orrion Chemicals Orgaform), Christian Siest.

« Le recyclage chimique permet un recyclage à l'infini », insiste-t-il.

Résultat de l'opération : un liquide brun visqueux, qui prendra la direction de Crancey (Aube). Ce polyol y sera alors transformé à nouveau en mousse par Icoa-France, filiale du groupe britannique Vita.

Cette mousse aura exactement les mêmes performances



L'entreprise prévoit de recycler dès l'année prochaine plus de 200 000 matelas par an. Photo AFP/Guillaume SOUVANT

que l'ancienne, assure le chimiste Dow, qui a mis au point le processus industriel.

30 millions de matelas en fin de vie par an en Europe

À partir du 1^{er} janvier prochain, la loi Agec (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) imposera aux industriels, transporteurs et distributeurs de reprendre les matelas usagés.

« La filière est en expansion, rappelle le président de Dow France Jean-Michel Duplouis. Avec 30 millions de matelas qui arrivent en fin de vie par an en

Europe, le gisement est vaste. »

Et d'autres secteurs « sont curieux », comme l'automobile et le bâtiment, explique Marie Buy, responsable du développement durable pour la division polyuréthane de Dow. Ce développement sera sans doute nécessaire pour conquérir les marchés, car aujourd'hui, le polyol recyclé reste plus cher que le « conventionnel ».

« Aujourd'hui, le recyclage de la literie en France, c'est 30 000 tonnes de matelas mousse », déclare Dominique Mignon, directrice d'Eco-mobilier (l'éco-organisme chargé par

l'État de gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique), qui rappelle que quatre millions de matelas sont mis au rebut chaque année. L'innovation portée par OCO et Dow offre, selon elle, « un potentiel de recyclage [...] assez important » pour toutes les mousses de l'ameublement.

À Semoy, OCO, par ailleurs leader mondial dans la fabrication de la colle à agrafes et clous, a prévu d'atteindre sa pleine capacité dès 2022 avec le recyclage de 200 000 matelas par an, soit 1200 tonnes de mousse.

28 octobre 2021

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain Pour limiter les coûts, les collectes d'ordures ménagères seront bientôt moins nombreuses

Le coût généré par la collecte des ordures ménagères est-il un puits sans fond ? Le sujet continue en tout cas d'alimenter les débats au sein de l'intercommunalité de la Plaine de l'Ain. Pour freiner les dépenses, le nombre de collectes sera donc drastiquement réduit en 2022. Les habitants des communes de moins de 2.000 habitants devront se contenter d'une collecte toutes les deux semaines, alors que dans les centres-villes d'Ambérieu, Lagnieu, Meximieux, et Ambronay, il n'y aura plus qu'un ramassage hebdomadaire contre deux aujourd'hui.

La maîtrise du coût de la gestion des ordures ménagères est souvent un véritable casse-tête pour les collectivités qui assurent cette compétence. Au fil des années, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) septième plus importante de France avec son regroupement de 53 communes, a ainsi vu les dépenses liées aux ordures ménagères, s'envoler. Alors que ce service est supposé s'autofinancer grâce notamment aux impôts prélevés sur les ménages,

il ne parvient pas à s'équilibrer et doit être comblé par le budget général de la collectivité. Cela représente ainsi près de 1,2 million d'euros supplémentaires sur le budget 2021. Mais la situation pourrait encore s'aggraver en raison notamment d'une hausse des taxes prévue dans la nouvelle loi de finances. La Communauté de communes estime que cela pourrait engendrer un nouveau surcoût de 1,4 million d'euros par an, soit environ 18 euros supplémentaires à prélever dans la poche de chaque habitant d'ici les trois prochaines années. Quelles solutions alors ? Les élus intercommunaux ont de nouveau planché là dessus. Puisqu'il n'est pas vraiment possible de réduire la quantité de déchets en amont, ils ont souhaité limiter tant que possible les dépenses superflues liées au fonctionnement de la collecte. Plusieurs expertises ont donc été réalisées, notamment une analyse pointue des tournées (sacs jaunes et ordures ménagères classiques) afin d'optimiser les déplacements des véhicules de collecte et manœuvres inutiles. Pour les déchets recyclables, ils se sont aussi pen-

chés sur le coût de fourniture de sacs jaunes à la population : à la louche 160.000 euros par an incluant l'achat des sacs et leur traitement. Il est apparu qu'une dotation en bacs de l'ensemble du territoire représenterait un investissement global de 1,09 million d'euros, ce qui représenterait un coût annuel de 155.000 euros avec un amortissement prévu sur 7 ans.

En moyenne, les habitants ne sortent leur bac qu'une semaine sur trois

Mais surtout, l'expertise a permis de constater que le nombre de levées des ordures ménagères résiduelles ne correspondait pas vraiment à la nécessité de la très grande majorité des foyers. En moyenne, les habitants ne sortent leur bac qu'une semaine sur trois, alors que le service est proposé toutes les semaines. Sur les communes de moins de 2.000 habitants du territoire, 80 % des foyers ne sortent même leur bac que toutes les deux semaines ou moins ! (toutes les 3 à 4 semaines). Un constat identique a été réalisé dans les lotissements des communes de plus de 2.000 habi-



tants ainsi que dans les centres-villes d'Ambronay, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux, aujourd'hui collectés deux fois par semaine. On constate ici que seulement des 13 % des ménages sortent effectivement leur bac deux fois par semaine. Afin de réaliser des économies tout en impactant le moins possible les habitudes des habitants, il a donc été décidé d'opter pour une réduction de la fréquence de ra-

massage des ordures ménagères classiques, en passant à une collecte toutes les deux semaines sur toutes les communes de moins de 2.000 habitants et à une collecte par semaine pour les quatre centres-villes cités précédemment. Ces changements devraient intervenir en 2022 et chaque foyer concerné sera avisé personnellement des nouveaux plannings. ■

G. R.



La mairie fait la chasse aux dépôts sauvages près des bennes

MONTREVEL-EN-BRESSE Pour les dépôts sauvages, les contrevenants s'exposent-ils vraiment à des amendes ?

Le ramassage des ordures, le tri des déchets, c'est un sujet épineux qui agace riverains comme élus. Plusieurs îlots ont été installés, malheureusement souvent pris pour des dépôts sauvages.

L'objectif de ses îlots est de concentrer les poubelles des riverains

Plusieurs structures en bois ont été installées à divers endroits, notamment place de la Mai-

rie, pour concentrer les poubelles des riverains. « L'objectif initial était de concentrer les poubelles et de les enlever à la vue de tous. Les règles générales restent les mêmes. Les riverains doivent déposer leurs poubelles la veille du ramassage, après 18 h, ou le matin, avant 5 h. Certains déposent leurs poubelles à toute heure ce qui pose un problème de salubrité, d'odeurs etc. Hélas, il y a les dépôts de personnes qui viennent de l'extérieur » souligne Vincent Dechelette. « Dernièrement, à la suite de remarques de riverains, nous avons installé des conteneurs. Ils sont actuellement en phase de test pour éviter que les poubelles envahissent le sol. On réfléchit aux solutions à apporter, tout en appuyant sur les règles à respecter » précise Vincent Dechelette

Les dépôts au pied des conteneurs d'apports volontaires récurrents

Aux pieds des conteneurs d'apports volontaires, les dépôts à terre sont récurrents, ce qui a le don d'agacer élus et riverains. « Les services techniques de la ville les enlèvent, trient lorsque c'est possible. Cela représente un gros travail, et lorsque nous trouvons une adresse dans les sacs-poubelles, nous informons la personne fautive ». Mais sont-ils vraiment punis ? En effet, de plus en plus de communes réfléchissent à un moyen de punir tous les « mauvais » citoyens qui ne s'occuperaient pas convenablement de leurs ordures. Les villes disposent pratiquement toutes de poubelles tri sélectif et/ou d'une collecte sélective des ordures ménagères, mais malheureusement, encore beaucoup d'habitants y accordent peu d'importance. Les maires



Trop souvent des dépôts « sauvages » aux pieds de bennes. Photo : Jean-Claude Bridon



Des bacs sont à l'essai. Photo : Jean-Claude Bridon

des communes cherchent donc un moyen de punir ces individus.

2022. Mais le chemin semble encore être long à parcourir.

À quand l'uniformisation de la collecte sur le Grand Bourg ?

Pour l'instant, la collecte des déchets recyclables n'est pas uniforme sur le Grand Bourg agglomération, une réflexion à ce sujet est en cours, et l'harmonisation devrait intervenir début ou fin

Pratique

Contact et renseignements : appel gratuit numéro vert 0 800 86 1096 <https://www.grandbourg.fr/7.dechets.htm>.